



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Hygiene-securite-et-conditions-de>

Hygiène, sécurité et conditions de travail dans les Directions Départementales Interministérielles (DDI)



- OTE et DDI -
Date de mise en ligne : lundi 17 février 2014

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Suite à la demande de l'UNSA Fonction publique, le Secrétaire Général du Gouvernement annonce des avancées sur les questions primordiales de la santé des agents au travail dans ces services interministériels, confrontés à de réelles difficultés.

Serge Lasvignes, Secrétaire Général du Gouvernement (SGG), vient d'adresser sa réponse au courrier de Guy Barbier, Secrétaire Général de l'UNSA Fonction publique, qui demandait, le 1er octobre dernier, la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) central des DDI ([voir l'article](#)). Cette demande avait également été portée à plusieurs reprises par nos représentants au comité technique (CT) des DDI.

Si le SGG n'a pas retenu l'option de la création d'un CHSCT des DDI, des réponses sont toutefois apportées dans le sens d'une meilleure prise en compte des problématiques liées à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail :

- une réunion annuelle du CT des DDI sera spécifiquement dédiée aux sujets d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- la mise en oeuvre du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux sera effectuée dans ce cadre ;
- la direction des services administratifs et financiers (DSAF) du Premier ministre participera aux réunions des CHSCT ministériels concernés ;
- les ministères désigneront des experts pour le CT des DDI consacré à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail.

Pour l'UNSA Fonction publique, il s'agit d'une étape importante pour l'intégration de ces sujets essentiels dans le dialogue social interministériel et pour l'approche des difficultés transversales, de type organisation du travail, qui impactent les conditions de travail et la santé des agents publics affectés dans ces directions.

Elle renforce au niveau national l'action menée chaque jour par les représentants de l'UNSA au sein des CHSCT constitués dans chaque DDI.